



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-014

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2022-01-11-00003 - Arrêté relatif au calendrier des appels à projets ARS
(1 page)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-01-11-00003

Arrêté relatif au calendrier des appels à projets
ARS

ARRETE

Relatif au calendrier prévisionnel pluriannuel des appels à projets pour les projets autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre des années 2022 à 2023

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et l'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le calendrier prévisionnel pluriannuel pour les années 2022 à 2023 des appels à projets pour les projets autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est le suivant :

- Création de 29 places d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) en 3 lots répartis comme suit :
 - 10 places d'ACT dont 5 places Hors Les Murs sur le département du Cher ;
 - 10 places d'ACT dont 5 places Hors Les Murs sur le département de l'Indre ;
 - 9 places d'ACT dont 5 places Hors Les Murs sur le département de Loir-et-Cher ;
- Création d'une Équipe Mobile Santé Précarité ou de Lits Halte Soins Santé (LAM) mobiles sur le département d'Eure-et-Loir, le département d'Indre, le département d'Indre-et-Loire et le département de Loir-et-Cher.
- Création d'une Équipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP) sur le département du Loiret.

ARTICLE 2 : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent calendrier peut faire l'objet d'éventuelles observations auprès de l'autorité compétente.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2022
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT